

Envoi par courriel

Québec, le 21 juin 2016

Monsieur Mathieu Bolullo  
Gérant de projets – Lignes  
Hydro-Québec  
855, rue Sainte-Catherine Est, 18<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet: Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne  
d'alimentation à 315 kV à Dollard-Des Ormeaux  
**Questions complémentaires du 21 juin 2016 (DQ7, n<sup>os</sup> 1 à 4)**

Monsieur,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la commission chargée de l'examen du projet désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles les réponses sont attendues **d'ici le 23 juin prochain** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin pour  
Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j. (1)

***Projet de construction du poste Saint-Jean à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Dollard-Des Ormeaux***

---

**Questions complémentaires du 21 juin 2016  
adressées à Hydro-Québec (DQ7, n<sup>os</sup> 1 à 4)**

**Question 1**

- En quelle année la ligne à 120 kV existante dans l'emprise entre les postes des Sources et Saint-Jean a-t-elle été construite ?

**Question 2**

- Veuillez déposer l'acte de servitude d'Hydro-Québec sur les terrains composant la portion d'emprise située à l'ouest de la rue Tecumseh.

**Question 3**

- En quelle année Hydro-Québec a-t-elle acquis les droits de propriété des lots de terrain constituant la portion d'emprise de ligne située à l'est de la rue Tecumseh et celui du poste Saint-Jean ?

**Question 4**

- Même si Hydro-Québec n'est pas soumise à la réglementation d'urbanisme, celle-ci compte-t-elle entreprendre des démarches pour vérifier la conformité de son projet aux règlements d'urbanisme de la Ville de Dollard-Des Ormeaux ? Si oui, lesquelles ?